Image not found or type unknown

Vendre un bien et divorcer rapidement!

Par **lindaisabel**, le **10/06/2013** à **20:38**

bonjour
nous sommes allés voir un avocat commun mon mari et moi pour divorcé avec consentement mutuel.il nous a conseillé de vendre notre maison avant car aucun des 2 ne désire la garder. au bout de 9 mois toujours pas d'acquéreur..la colocation devient pesante et je n'ai pas les moyens de quitter la maison (je veux partir de la région) avant la vente...y a t'il une autre procédure de divorce qui permetterait que le divorce et la vente soient plus vite réglés? merci

Par **youris**, le **10/06/2013** à **20:47**

bjr,
le divorce et la vente de la maison bien commun sont des actes différents et autonomes.
vous pouvez divorcer et garder le bien en indivision en attendant la vente.
celui qui restera dans le bien peut devoir une indemnité d'occupation à l'autre indivisaire.
vous pouvez également baisser le prix de vente de votre bien car selon les agents immobiliers ont tendance à surestimer la valeur de leur bien.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés